

La Fédération Wallonie-Bruxelles va couper dans ses budgets : voici les annonces

Source : <https://www.levif.be/>

Stéphane Tassin, Journaliste politique

Publié le 10-10-2025 à 12h09

Mis à jour le 10-10-2025 à 14h03

Elisabeth Degryse et ses ministres ont dû prendre, à l'occasion de ce budget 2026, des décisions douloureuses.



Elisabeth Degryse, ministre-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles ©Belgaimage

Le gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles présente ce midi les mesures décidées lors de leur conclave visant à préparer le budget 2026. La ministre-Présidente, Elisabeth Degryse annonce dès le départ que le gouvernement n'a pas suivi toutes les mesures proposées par le rapport d'experts qui préconisait de très nombreuses mesures d'économies particulièrement dures pour les politiques menées en Fédération Wallonie Bruxelles.

Les travaux budgétaires ont porté sur les trois prochaines années, ce qui est assez inédit. Dans les trois ans qui viennent, ce sont 500 millions d'économie qui seront réalisés, dont 255 millions d'euros en 2026.

Parmi les mesures difficiles qui vont être prises, citons, l'enseignement qui sera contraint de réaliser 86,7 millions d'économie en 2026. Désormais tous les enseignants devront prester 22h semaines comme c'est déjà le cas dans le secondaire inférieur. La rémunération en cas de maladie passera à 60 % après épuisement du pot maladie comme c'est le cas dans le reste de la fonction publique.

Par contre la réforme du statut des enseignants (création d'un CDI en 2027) sera bien menée. Une réduction des détachements pédagogique est aussi prévue. Les moyens financiers destinés au fonctionnement des écoles ne seront pas indexés en 2026.

Dans l'Enseignement supérieur, un rattrapage de l'indexation du minerval depuis 2011 est prévu. Le minerval standard passera à 1194 euros par an.

En culture, les subventions ne seront pas indexées en 2026 et un moratoire (un gel) des nouvelles reconnaissances de centres culturels, de centre d'éducation permanente, etc.

Par contre les organisations de jeunesse et les associations d'éducation permanente (centre d'étude) liées aux partis politiques vont perdre leurs subventions.

Dans la fonction publique, les recrutements seront fortement limités pour "favoriser la mobilité interne des fonctionnaires".

La petite enfance devra aussi faire des efforts. Est prévue une réduction des dépenses informatiques. Une non-indexation des subventions octroyées aux opérateurs est aussi prévue.

Voici certaines annonces de Mme Degryse :

- "Ce moment est important. Ce conclave nous a pris un petit temps. Nous avons travaillé depuis mai. On savait que l'impact de nos choix serait difficile."
- "Une grande partie des mesures proposées par les experts n'ont pas été retenues par ce gouvernement."
- "Ce conclave s'inscrit dans une trajectoire d'ici à 2029. Ce n'est donc pas juste un budget 2026."
- "Chaque secteur doit faire sa part. L'ensemble des compétences contribue à l'effort que nous devons faire dans le but d'arriver à un déficit à 1,2 milliard en 2029."
- "Dans l'enseignement supérieur, des mesures importantes sont prises. On instaure notamment un minerval progressif et plus équitable (...). Il y aura quatre catégories de montants. Le minerval standard passera à 1194 euros par an. Le total de ces mesures est de 10,8 millions d'euros."
- "Les bâtiments scolaires vont contribuer à l'effort."
- "La culture fera en 2026 presque 13 millions d'économie, à travers la non indexation des différentes subventions, nous ne reconnaitrons plus de nouveaux centres culturels et nous diminuons les enveloppes des aides ponctuelles."
- "Nous actons la suppression des reconnaissances des organisations de jeunesse, des associations d'éducation permanente et des centres d'archive qui présentent des liens explicites avec des partis politiques d'ici à fin 2026."

Voici certaines annonces de Mme Glatigny sur l'Éducation:

- "Dans l'enseignement obligatoire, nous allons faire 86,7 millions d'euros d'économie."
- "Nous ne touchons pas aux salaires, au pouvoir d'achat des enseignants qui travaillent. Nous n'avons pas touché à l'indexation, nous n'avons pas augmenté le nombre d'élèves



Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège
Mail : codef@codef.be
Téléphone : 04/362 52 25
IBAN BE47 7512 0079 4080
N° BCE 0478.328.675
RPM Liège



par classe, nous n'allons pas supprimer la réforme de la formation initiale des enseignants, nous n'allons pas fusionner les petites écoles..."

- "Il y aura une revalorisation salariale pour les nouveaux enseignants : + 5% pour les diplômés en 4 ans. Il y aura aussi une revalorisation des directions."
- Il y aura une harmonisation du nombre de périodes à prester entre les enseignants du secondaire inférieur et supérieur. Ceux du supérieur devront prester 2h de cours supplémentaires, soit 22 périodes par semaine au lieu de 20 actuellement.
- "Nous avons limité à trois jours par an le nombre de jours sans certificat, comme cela se passe dans les autres secteurs."
- "Nous allons mettre à disposition une partie des montants gratuité dans les allocations de fonctionnement des établissements. L'idée est de supprimer les dispositifs actuels de gratuité de P1 à P3 et nous les reversons dans les allocations de fonctionnement en faisant une légère économie."
- "Nous avons envisagé une mesure de non indexation des moyens de fonctionnement des écoles pour 2026."
- "Nous allons réformer l'orientation dans l'enseignement spécialisé."
- "Les moyens des CPMS seront renforcés."

Voici certaines annonces de Mme Lescrenier sur l'Enfance :

- "L'enfance va faire aussi sa part d'effort. Nous allons faire en sorte que l'ONE ne dépense plus ce qu'il n'a pas. Un financement exceptionnel de 43 millions en 2026 et de 57 millions en 2027 permettra à l'ONE de se remettre à flot. L'ONE devra travailler sur des économies : réduction des dépenses informatiques et les subventions aux opérateurs agréés ne seront pas indexées."
- "L'ONE va se recentrer sur ses missions prioritaires : les milieux d'accueil et la santé préventive."



Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège
Mail : codef@codef.be
Téléphone : 04/362 52 25
IBAN BE47 7512 0079 4080
N° BCE 0478.328.675
RPM Liège